..

**Bujumbura, Avril 2024**



**Plateforme des intervenants en Psychosocial et en Santé Mentale (PPSM)**

+++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++

**TERMES DE REFERENCE DE L’EVALUATION EXTERNE DU PROJET DE PRISE EN CHARGE PSYCHOSOCIALE ET RENFORCEMENT DE LA COHESION SOCIALE ENTRE LES RAPATRIES ET LES RESIDENTS, PHASE 2.**

1. **INTRODUCTION**

**Contexte et justification**

Dans l’optique de rendre accessible les services psychosociaux et de bien-être familial de qualité aux rapatriés et résidents et dans le cadre de la mise en œuvre du projet « TURA.

[TABLES DES MATIERES 2](#_Toc157609046)

[1.CONTEXTE ET OBJET DE L´EVALUATION 3](#_Toc157609047)-5

[2.MOTIF ET OBJECTIFS DE L’EVALUATION](#_Toc157609048) 5

[3. QUESTIONS-CLÉS. 6-](#_Toc157609049)8

[4. MÉTHODOLOGIE DE L’ÉVALUATION 8-9](#_Toc157609050)

[5. DÉROULEMENT DE L’ÉVALUATION.](#_Toc157609051) 9

[5.1. Durée de l’évaluation](#_Toc157609052) 9

[5.2. Processus d’évaluation](#_Toc157609053) 9

[6. LES LIVRABLES / PRODUITS DE l’EVALUATION](#_Toc157609054) 9

[6.1. Rapport initial](#_Toc157609055) 9

6.3. Rapport provisoire……………….……………………………………………………………………9

[6.2. Rapport final 9-](#_Toc157609056)10

[7. Qualification des évaluateurs/trices](#_Toc157609066) 10

[8. Contenu de l’offre de l’evaluateur](#_Toc157609067) 10-11

**1.** **CONTEXTE DE L´EVALUATION**

La Plateforme des intervenants en Psychosocial et en Santé Mentale « PPSM en sigles » est un collectif national des organisations œuvrant dans le domaine de la prise en charge psychosociale et de la Santé Mentale. Parmi les actions prioritaires, figure le renforcement de la prise charge psychosociale communautaire.

Dans cette dynamique et avec l’appui technique et financier de Pain pour le Monde, la Plateforme des intervenants en psychosocial et en santé Mentale (PPSM) met en œuvre **le projet de prise en charge psychosociale et renforcement de la cohésion sociale entre les rapatriés et les résidents** dans les provinces de Gitega, Ruyigi et Rutana ; en raison de deux communes par province.

A Gitega les communes du projet sont Gitega et Bugendana, à Ruyigi les communes que couvrent le projet sont Kinyinya et Gisuru, tandis qu’en province Rutana, les communes Bukemba et Giharo sont concernées par les interventions du projet.

Dans les six communes, les collines couvertes par le projet sont à 36 à raison de 6 collines par commune

En Commune Gitega, le projet est sur les collines ; Rukoba, Mubuga , Kimanama, Mukanda,Mirama, Bukwazo et Ngobeke

En commune Bugendana sur les collines Mutoyi, Mwurire , Runyeri, Nyakeru, Bitare et nyakeru

En commune Kinyinya sur les collines Nyamigina, Musumba, Nyakibere, Ruveri, Kigangabuko et Munazi. Gisuru sur les collines Munyinya, Rukobe,Yogero, Nyarumanga, Nkurubuye et Gahinga Rutana Commune Bukemba sur les collines Gicaca, Kabanga , Gihofi,Muramarugwe, Ruranga et Rubanga ainsi que la commune Giharo sur les Kabingo, Rubaho , Butezi, Mutwana, Kibimba et Nkurye.

La première phase du projet a commencé en Mai 2020 pour prendre fin en Avril 2022. L’auto évaluation assistée par une ressource externe avait dégagée des atouts et contraintes.

En termes de contraintes, l’auto évaluation avait constaté entre autres des contraintes opérationnelles dont le court délai d’exécution du projetau regard de la nature du projet, les facteurs endogènes et exogènes ayant agi en défaveur de l’atteinte des effets escomptés et l’insuffisance du personnel de terrain, l’éloignement des communes et collines que le seul point focal a à parcourir et la complexité des problématiques présentées par les bénéficiaires ; ainsi que les capacités de réponses

La deuxième phase du projet qui fait objet d’évaluation a débuté en Mai 2022 et a été élaborée pour poursuivre les activités commencées au regard de la nature du projet qui engendre des changements sur le long terme, mais également pour agir sur les défis s’érigeant contre l’atteinte des objectifs mais pour répondre aux besoins à la forte demande des rapatriés et résidents nécessiteux des collines environnantes de celles qu’a couvert la première phase du projet.

Pour cette phase, les Bénéficiaires directs du projet sont familles des rapatriés et celles des résidents vulnérables soit :

* 11098(F : 6659, H : 4439) hommes /femmes (les anciens et les nouveaux cas).
* 360(214 F,146 G) jeunes rapatriés et résidents et 1800 (F:1080,G:720) jeunes bénéficiaires des restitutions ; parmi lesquels les jeunes Batwa,

Les bénéficiaires intermédiaires sont constitués de :

* 108 membres des comités collinaires d’appui à la réintégration psychosociale des rapatriés (CCARP collinaires) ,
* 42 membres des comités communaux d’appui à la réintégration psychosociale des rapatriés ( CCARP communaux )
* 6 des acteurs locaux de la communauté (Organisation à base communautaire, OBC), bénéficiant des activités du projet,
* 3 directions provinciales de développement familial et communautaire,
* 3 centres de prise en charge spécialisés (Hôpitaux partenaires) et les administratifs à tous les niveaux.
* 45 acteurs intervenant dans les trois provinces d’interventions du projet

Les objectifs spécifiques et les indicateurs de performance du projet sont les suivants :

| Objectif(s) de projet | Indicateur(s) |
| --- | --- |
| Objectif 1: Dans les provinces de Ruyigi, Rutana et Gitega, les mécanismes communautaires de prise en charge psychosociale de base sont renforcés | **Indicateur 1.1:** 100% (114) dont 108 nouveaux membres de 36 CCARP collinaires et 6 Organisations Partenaires provenant des OBC sont mis en place, dont 60% des CCARP collinaires (68) et 100% (6) des organisations partenaires sont efficace pour appuyer à l’offre des services psychosociaux de proximité en faveur des rapatriés et des résidents en situation de besoins spécifiques. |
| Indicateur 1.2. 65 % (100) des 150 membres des CCARP collinaires et communales, coachés par les 6 intervenants provenant des OBC communautaires partenaires de la PPSM offrent des services psychosociaux de qualité (l'aspect qualitatif est mesuré par la disparition progressive de la peur des autres et de la peur de l'avenir ; par l'élan des personnes concernées à participer à la vie sociale de leurs communautés et à en faire profiter les autres, par leurs capacités à développer une vision de l'avenir pour elles-mêmes ainsi qu'un sentiment d'acceptation et d'appartenance) |
| Objectif 2 : La résilience psychosociale des réparties et résidents vulnérables est renforcée dans les provinces de Ruyigi, Rutana et Gitega | indicateur 2.1 : 75% des anciens cas et 60%de nouveaux cas des personnes ayant des vulnérabilités psychosociales (45% femmes), y compris les victimes des violences sexuelles basées sur le genre, traitées par les CCARP et autres acteurs communautaires ne présentent plus des symptômes de souffrance psychologique et des crises neuropsychiatriques après au moins 24 mois (Évaluation via des fiches d'évaluation du traitement).. |
| Indicateur 2.2 : D’ici la fin du projet, 75% des anciens cas des rapatriés et résidents de leur entourage et 60 % de nouveaux cas, dont 55 % de femmes, accompagnés par le projet dans les communes d’intervention sont socialement réintégrées dans leurs communautés à travers la Participation dans les fêtes les voisins rapatriés et résidents , mariages légaux des Batwa en union libre rapatriés et résidents, mariages mixtes ; protection des biens des rapatriés par les résidents ; discrimination positive des groupes marginalisés par les autorités locales afin de favoriser leur inclusion) |
| **Indicateur 2.3 :** D’ici la fin du projet, 60% de nouveaux cas de jeunes rapatriés et résidents formés sur l’entreprenariat, et 30% des jeunes rapatriés et résidents ayant bénéficié des restitutions par leurs pairs formés dont 45 %, de femmes, montent des projets conjoints en groupes de solidarité ou sous-groupes pour leur autonomisation socio-économique. |
| Objectif 3 : La collaboration et la synergie d’action entre acteurs dans la réponse aux besoins psychosociaux de rapatriés sont promues | **Indicateur 3.1**: A la Fin du projet, 6 conventions de prestations des services psychosociaux appropriés de qualité en faveur de 900 rapatriés et résidents présentant des problèmes complexes sont signés et opérationnels entre la PPSM et d’autres acteurs offrant des services compléments autres que neuro psychiatriques |

L’atteinte de ces objectifs spécifiques aura comme impact ; La cohésion sociale et la résilience psychosociale des rapatriés et des résidents vulnérables dans les provinces Ruyigi, Gitega et Rutana est renforcé

Les présents termes de références orientent le processus de recrutement et la mission du/de la consultant(e) ou du bureau d’étude.

**2. MOTIF ET OBJECTIFS DE L’EVALUATION**

Cette évaluation est une activité déjà prévue dans l’Accord de coopération technique et financier du projet. Commanditée par PPSM en accord avec Pain Pour le Monde, l’évaluation intervient quelques mois avant la fin de la phase en cours pour faire le bilan de résultats obtenus et vise deux objectifs :

* Apprentissage de toutes les parties prenantes du projet (groupes cibles, organisations partenaires, Pain pour le Monde, autres organisations avec lesquelles les résultats sont partagés)
* Rendre compte vis-à-vis du bailleur de fonds et des autres structures de tutelle

Dans ce cadre, l’évaluation va porter sur toutes les composantes du projet et va permettre de déterminer le niveau de performance du projet, les leçons apprises, les bonnes pratiques, et les histoires de succès. Aussi, elle devra proposer des recommandations en termes d’orientations pour une éventuelle phase suivante. Pour cela, les résultats de l’évaluation seront utilisés à la fois par l’organisation mandante, mais aussi par le bailleur de fonds.

# 3. QUESTIONS-CLÉS.

L’évaluation doit répondre à 6 critères de qualité selon les standards internationaux (critères CAD/OCDE), à savoir : la pertinence, la cohérence, l’efficacité, l’efficience, l’impact et la durabilité ou viabilité.

**1) Pertinence** : Ce critère évalue dans quelle mesure les objectifs du projet correspondent aux préoccupations/problèmes /besoins des bénéficiaires et aux priorités et stratégies/ politiques du pays, des partenaires et du bailleur de fonds. Ce critère se focalise sur la conception du projet.

**Questions-clés** :

* Dans quelle mesure les objectifs et les activités planifiées répondent aux problèmes et besoins prioritaires des bénéficiaires ?
* Dans quelle mesure le projet répond aux préoccupations des organisations partenaires ?
* Dans quelle mesure le projet est en adéquation avec les politiques et priorités de développement au niveau national et régional/local ?
* La problématique de départ du projet à laquelle devrait apporter des solutions est-elle encore d’actualité ? Les objectifs poursuivis sont-ils toujours d’actualité ?

**2) Cohérence :** Ce critère évalue si l’intervention est compatible avec la vision, mission, objectifs et stratégies de la PPSM (cohérence interne) et aves les autres interventions menées au sein du pays et dans la zone d’action du projet

**Questions-clés** :

**(a) La cohérence interne**

* Dans quelle mesure les approches et actions du projet cadrent les politiques/stratégies de la PPSM et sont cohérentes avec d’autres interventions réalisées ?
* Les stratégies et interventions de la PPSM sont-elles en adéquation avec la nature du projet ?
* Dans quelle mesure il y a des synergies et des interdépendances entre le projet évalué et les interventions menées par la PPSM ?

(b) **La cohérence externe**:

* Dans quelle mesure le projet s'accorde avec les autres interventions menées par d’autres acteurs dans le même contexte, au niveau national et dans la zone du projet ?
* Dans quelle mesure le projet travaille dans la complémentarité, l’harmonisation et la coordination avec les autres acteurs, en évitant le chevauchement ?

**3) Efficacité**: Ce critère évalue dans quelle mesure les objectifs du projet ont été atteints ou sont en train d’être atteints. L’efficacité se limite aux résultats directement attribuables au projet, en appréciant le degré de réalisation des objectifs du projet et une analyse des écarts constatés.

**Questions clefs**

* Les objectifs du projet, moyennant les indicateurs de performance, ont-ils été atteints ? Si oui, á quels niveaux ? Si non, pour quelles raisons ? Quels sont les écarts constatés et pourquoi ?
* Dans quelle mesure la chaine des effets du projet s’est réalisée ou est en train de se réaliser ?
* Quels sont les résultats du projet sur les groupes cibles au-delà des indicateurs ?
* Quels sont les facteurs ayant favorisés ou défavorisés l’atteinte des objectifs du projet ?

**4) Efficience** : L’efficience apprécie la relation entre les moyens mis en œuvre et les résultats obtenus., et analyse si les résultats ont été obtenus de façon rentable économiquement. Ainsi, l’évaluation doit porter un jugement analytique sur la gestion des ressources tangibles (ressources matérielles, financières, humaines) et les ressources non tangibles (connaissances, temps).

**Questions clés ?**

* Les différentes ressources (matérielles, financières, humaines, informationnelles, temporelles) sont-elles utilisées de manière optimale, en temps voulu et au moindre coût?
* Les approches / stratégies du projet sont-elles appropriées et permettent-elles des résultats de manière efficiente ?
* Les activités du projet étaient-elles suffisantes pour pouvoir produire les résultats attendus ?
* De quelle manière les parties prenantes associées à l’exécution du projet sont- elles impliquées dans le projet ?
* Les mécanismes de planification opérationnelle, le système et mécanismes de suivi-évaluation en place sont-ils appropriés ?
* Existent-ils des mécanismes mis en place dans le cadre du projet pour la gestion des connaissances et l’apprentissage institutionnel ?

**5) Impact**: Ce critère évalue dans quelle mesure projet contribue aux objectifs globaux en matière de politiques de développement. On examine par ailleurs si d’autres changements positifs et négatifs sont advenus ; et lesquels ?

**Questions-clés :**

* Quels changements au-delà des objectifs du projet, positifs ou négatifs, intentionnels ou non enregistrés sont advenus dans les conditions de vie des groupes cibles et dans le milieu d’intervention ?
* Dans quelle mesure le projet a contribué à son objectif de développement tel que planifié, et aux autres politiques du pays ?
* Quels autres effets positifs ou négatifs sont-ils advenus suite au projet ?

**6) Viabilité (Pérennité, durabilité)** : ce critère évalue dans quelle mesure les effets positifs du projet vont se poursuivre au-delà de la fin de la phase planifiée

**Questions-clés :**

* Les changements positifs enregistrés par le projet seront-ils durables au-delà de la fin du projet ? Quels sont les éléments qui le justifient ?
* Quelle appréciation fait-on des stratégies ou mesures de sortie / désengagement envisagées dans le cadre du projet pour soutenir la durabilité ?
* Le projet a-t-il permis de faire émerger un savoir-faire et des bonnes pratiques particuliers au sein des partenaires et bénéficiaires du projet dont l’usage profile la pérennisation ?\*
* Les bénéficiaires directs et les acteurs intermédiaires du projet sont-ils suffisamment se perçoivent- ils sur terrain offrant des services sans le staff de la PPSM ? Si oui, comment ? sinon quels sont les impondérables pour anticiper sur la poursuite des interventions et acquis du projet sans la présence du projet/PPSM?
* Dans quelle mesure la PPSM profite-elle du projet pour l’apprentissage institutionnelle des expériences du projet ?

**Thèmes transversaux**

En plus de 6 critères CAD/OCDE, l’évaluation analysera les résultats du projet en matière de promotion de l’égalité du genre, l’inclusion sociale et le respect des droits humains.

A chaque critère d’évaluation, l’analyse devra permettre de dégager les points forts (succès) , les points faibles (déficits, contraintes), ainsi que les leçons apprises durant la mise en œuvre du projet.

**4.** **MÉTHODOLOGIE DE L’ÉVALUATION**

L'évaluation sera réalisée essentiellement de manière qualitative et devra être participative, en impliquant toutes les catégories des parties prenantes, sur base d’un échantillon représentatif. L’évaluateur/trice retenu(e) est tenu à élaborer un rapport initial dans lequel il y aura une matrice d’évaluation qui permet de bien cadrer la collecte des données qualitatives et de développer des guides d’entretien qui lui permettront d’obtenir des informations concises et fiables concernant les différentes questions d’évaluation et auprès des différentes catégories des parties prenantes (sources d’information).

Il est également conseillé de consulter les rapports et d’autres documents, dont les documents internes (document du projet, plans annuels d’actions, chaines et cartographies des effets, plan de suivi - évaluation, fiches de collecte des données de suivi, tableau de bord des indicateurs du projet, etc.) et les documents externes (politiques nationales, etc.) susceptibles de lui fournir des données pouvant enrichir l’évaluation. L’exploitation des documents internes permettra de trouver des données quantitatives pour apprécier le niveau de réalisation des indicateurs de performance du projet.

Les parties prenantes devant être consultées pendant cette évaluation, sont les cibles directes et intermédiaires du projet, les organisations et structures partenaires dans le projet, les autres organisations intervenant dans la même zone d’intervention, les instances gouvernementales ayant un rapport avec les activités du projet, notamment les autorités locales ainsi que les riverains.

Et, parlant des bénéficiaires directes, l’évaluateur/trice devra tenir compte de la nature de l’intervention et de respecter les aspects d’éthique en investissant dans le

le consentement des interviewés (rapatriés et résidents survivants des traumatismes divers) et la garantie de la confidentialité durant la collecte des données et le rapportage, respect des limites fixées par la survivante. En appliquant le principe de

“ do no harm” en évitant de causer de préjudice aux répondants et à leurs communautés, que ce soit en ce qui concerne leur sécurité physique, leur dignité, leurs droits particulièrement au silence et leur bien-être psychologique.

Lors de la collecte des données, PPSM mettra à la disposition de l’évaluateur/trice un véhicule et un chauffeur pour faciliter le déplacement sur le terrain pendant la collecte des données. L’évaluateur/trice organisera lui-même ses déplacements, ses repas, son logement, le matériel de collecte et de présentation de données. PPSM facilitera l’organisation des réunions d’évaluation et celles de la restitution (y inclut les groupes cibles) ainsi que les rendez-vous de contact avec les autres partenaires.

# 5. DÉROULEMENT DE L’ÉVALUATION.

La durée de l’évaluation est estimée à 30 jours à compter à partir de la date de la signature du contrat d’évaluation, sans compte les jours des week-ends. Ce délai concerne la conduite des activités sur le terrain et diverses interviews ; et la rédaction du rapport final. Les dates et le nombre des jours d'exécution de cette évaluation seront convenus de commun accord entre la mission d'évaluation et PPSM en tenant compte du budget disponible. De préférence, le rapport provisoire ne devra pas dépasser le 15.7.2024

L’évaluateur travaillera en étroite collaboration avec la Coordination nationale de la PPSM et avec toutes les personnes morales et physiques qu’elle jugera utiles.

Toutefois, même si elle jouit d’une totale liberté de discuter avec les personnes concernées de tout point qu’elle jugera pertinent pour son travail, il n’est autorisé à prendre aucun engagement au nom de la PPSM.

**6. LES LIVRABLES / PRODUITS DE l’EVALUATION**

## **1) Rapport initial :**

Après la signature du contrat, et avant le démarrage proprement dit de la mission sur le terrain, l’évaluateur/trice remettra un rapport initial, qui comprendra notamment

* La méthodologie actualisée et détaillée
* La matrice d’évaluation décrivant comment la collecte des données va dérouler,
* Les guides d’entretiens pour la collecte des données
* Le calendrier précis de l’évaluation et la logistique nécessaire

Ce rapport ne devra dépasser 30 pages et devra être approuvé par PPSM avant de poursuivre la mission

## **2) Rapport provisoire**

Il sera fourni en version électronique, dans un délai de 10 jours après la collecte des données sur le terrain. Avant l’étape de rédaction, l’évaluateur/trice présentera un plan détaillé du rapport qui sera discuté avec PPSM. Ce rapport sera restitué à l’équipe de PPSM et sera partagé au bailleur de fonds pour y faire des commentaires.

## **3) Rapport final**

Un rapport final intégrant les commentaires de l’équipe de PPSM et du bailleur de fonds sera produit. Le rapport doit avoir un maximum de 35 pages (sans la page de couverture, la table de matières, la liste des abréviations, les annexes), rédigé en français aux caractères Times New Roman de taille 11. Il doit obligatoirement contenir les éléments suivants :

* + Une page de couverture avec des informations suivantes : Titre du projet, Numéro du projet, Organisation responsable, Nom de l’évaluateur/trice, Date du rapport, Pays;
  + Une table des matières et une liste des abréviations ;
  + **Un sommaire exécutif** de 3 pages maximum qui résume la méthodologie de l'évaluation, les résultats, les conclusions, les leçons apprises et les recommandations ;
  + **Une introduction** qui mentionne le contexte et l’objet de l'évaluation, la description du projet (5 pages au maximum) ;
  + **La méthodologie** utilisée sur 3 pages maximum ;
  + **Les résultats de l’évaluation :** Appréciation critiqueet constructive selon les 6 critères d’évaluation et les thèmes transversaux, ressortissant les constats, les points forts et points faibles analysés. (20 pages au maximum) ;
  + **Conclusions, leçons apprises et recommandations :** 4 pages au maximum ;
  + **Des annexes numérotées**, dont le calendrier, la liste des personnes rencontrées, la liste des documents consultés, les guides d'entretiens, les Tdrs, etc.

**7. QUALIFICATION DE L’ÉVALUATEUR/TRICE**

L’évaluation sera faite par un/e consultant/e ou un bureau de consultance répondant au moins aux critères suivants :

* Avoir une connaissance approfondie du contexte burundais, en particulier de la situation psycho-socio-politico-économique des rapatriés.
* Avoir une formation universitaire en psychologie clinique
* Maîtriser le kirundi et le français comme langues de travail
* Une bonne connaissance des provinces de la couverture du projet et apte à comprendre les influences culturelles pour communiquer avec des populations des communes proches de la Tanzanie
* Aisance et facilité de dialoguer avec les populations rurales, de contact et un esprit de synthèse
* Avoir des capacités d’analyse et de rédaction.
* Avoir une expérience professionnelle approfondie dans les domaines abordés par le projet à évaluer.
* Justifier d’une expérience d’au moins 5 ans dans les évaluations des projets
* Avoir une expérience avérée en évaluation des projets à caractère psycho-social et de développement communautaire
* Les membres de l´équipe de l’évaluation doivent également avoir une bonne sensibilité d´écoute et des attitudes reflétant les bonnes manières.

**8. CONTENU DE L’OFFRE DE L’EVALUATEUR**

* **Lettre de soumission**
* **Offre technique** comprenant les points suivants :
* Une compréhension de la Mission et des termes de référence
* Une description succincte et précise de la méthodologie comprenant notamment les méthodes/techniques de collecte et analyse des données, l’échantillon des personnes à rencontrer, un canevas de la matrice d’évaluation que compte utiliser l’évaluateur / trice, et les étapes de réalisation de la mission;
* Une proposition du calendrier provisoire de travail ;
* Un curriculum Vitae détaillé indiquant clairement les compétences, expériences et références d’une prestation similaire ;
* Une copie des diplômes certifiés
* Au moins 3 attestations de travaux accomplis en évaluation des projets ;
* **Offre financière** : avec une précision du taux des honoraires ainsi que tous les frais connexes, un document prouvant que l’évaluateur est enregistré dans l’administration fiscale.

Les dossiers des offres seront envoyés avant le 15 / 5/2024 au bureau de la PPSM sis à Avenue des Patriotes N°23

Quartier, INSS, B.P. 881 Bujumbura, Burundi ou sous forme numérique à l’adresse suivante : [ppsm.bdi@gmail.com](mailto:ppsm.bdi@gmail.com).

Contact pour des clarifications éventuelles : +257 79 998 067, +257 22 27 9302